

POLICE FEDERALE







Deux services différents ... mais souvent associés



SOMMAIRE

- 1. Cellule Personnes Disparues et DVI
 - 1.1. Situation
- 2. Cellule Personnes Disparues
 - 2.1. Phénomènes traités
 - 2.2. Mandat et missions
 - 2.3. Statistiques
- 3. Disaster Victim Identification (DVI)
 - 3.1. Missions
- 4. Recherches aquatiques
- 5. Récupération d'un cadavre en surface
- 6. Philosophie commune lors des recherches

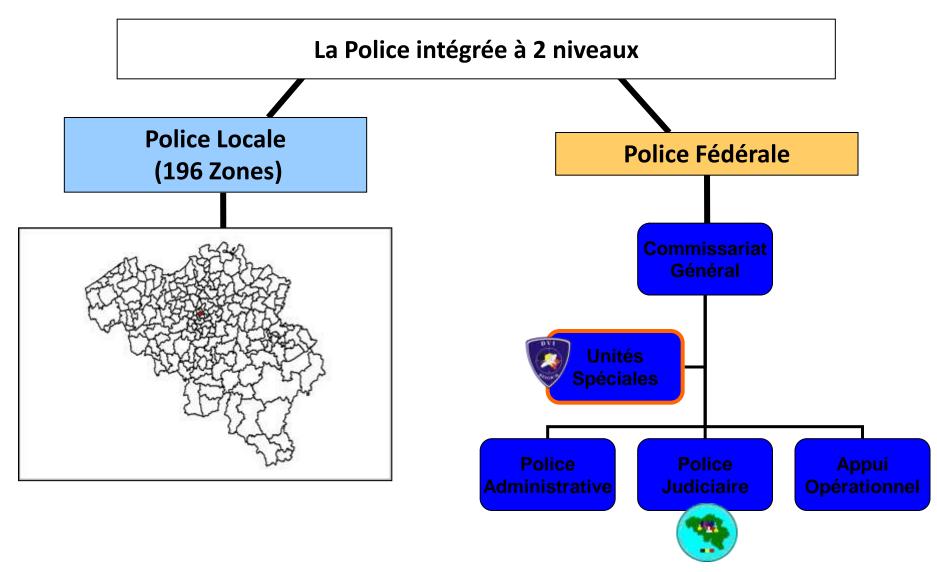






1.1. SITUATION

Structure de la Police





2. CELLULE PERSONNES DISPARUES



2.1. PHENOMENES TRAITES



Cellule Personnes Disparues

- 1. Disparitions inquiétantes
- 2. Cadavres non identifiés

- 3. Amnésiques
- 4. Enlèvements parentaux



2.2. MANDATS ET MISSIONS



<u>Mandat</u>

Appuyer les services de police qui sont confrontés à la déposition d'une plainte lors d'une disparition inquiétante.



Trois missions de base

- Coordonner les efforts de recherche, tant au niveau policier qu'extra-policier;
- Fournir un appui aux services de police chargés de l'enquête;
- Développer en matière de disparition une approche ainsi qu'une expertise et mettre celle-ci à disposition







Règles de base

⇒ Chaque cas est unique!

⇒Les 24 premières heures sont cruciales !

⇒ Ne JAMAIS dire "JAMAIS" !!!



2.3.

STATISTIQUES

Année 2012

Nombre de dossiers traités du 01/01/2012 au 31/12/2012 :

1.439

Personnes retrouvées :

1.363 (= 94,7 %)

Dossiers ouverts:

<u>76</u>

• <u>Retrouvées vivantes : 1211 (= 89 %)</u>

• <u>Décédées : 152</u>

Dont:

- suicides : 110 (= 72 %)

- meurtres : 12

- mort nat. : 5

- accidents : 21

- mort suspecte : 4 (résultat en attente)

Statistiques suicide :

- Pendaison : 22

- Noyade : 54 (= 49 %)

- Médicaments : 15

- Arme : 4

- Train : 2

- Pont : 4

- Autres : 9

• **Enfants < 13 ans** : 94 (4 DCD)

• <u>Alzheimer</u> : 124 (7 DCD)



3. DISASTER VICTIM IDENTIFICATION (DVI)



3.1 MISSIONS



- 1. Identification de victimes de catastrophes (majeures et mineures)
- 2. Rédaction formulaires "Ante Mortem" et "Post Mortem"
- 3. Necrosearch
- 4. Spéléo + Récupérations et constatations en terrain difficile
- 5. R & D et information sur des techniques "Forensic"





4. RECHERCHES AQUATIQUES

Coordination: - Chef enquête et/ou

- Sv appui au profit Chef enq:

1. Si personne disparue : Coordination des fouilles par la <u>Cellule Personnes Disparues</u>

Cell coordonne les actions de recherche dans l'eau afin de localiser la victime (sonar, plongées, ...)



2. Découverte de cadavre non identifié : Coordination de la récupération par le <u>DVI</u>

DVI coordonne la récupération d'un cadavre (principalement en cas de cadavre en état de décomposition ou homicide)



Services engagés

1. Si mission urgente : Plongeurs des Pompiers

Ex : Personne vient de tomber à l'eau, découverte d'un corps en surface



2. Si action de recherche non urgente : Plongeurs de la Protection Civile

Ex : Plongée afin de retrouver une personne disparue dont la voiture se trouve depuis jours en bordure d'étang, ...

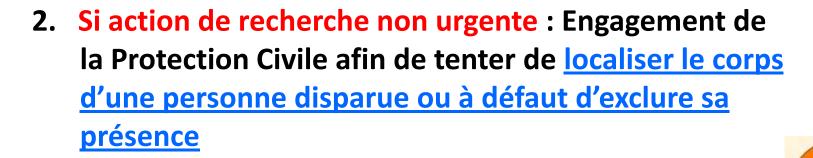


Différents objectifs:

1. Si mission urgente : Engagement des Pompiers afin de tenter de <u>sauver une vie</u>

Les plongeurs mettent tout en oeuvre (sans négliger les dangers) pour sauver la vie d'une personne qui vient de tomber à l'eau.

C'est une recherche immédiate et ponctuelle.



Les plongeurs sont mis en oeuvre si toutes les conditions nécessaires sont réunies (sécurité, opportunité, faisabilité, ...)

Il s'agit d'une opération planifiée qui peut s'étaler sur plusieurs jours (Ops LIBREMEUSE ou recherche d'un corps dans un cours d'eau)

Différents moyens:

- Plongeurs (prot.civile, pompiers, CGSU, ...)
- Bateaux avec sonar (SPN)
- Chiens cadavres (KLPD)
- Caméra sous-marine / Détecteurs (SPN)
- Moyens divers (Protection Civile)
- Autres

1. L'eau est le milieu le plus imprévisible

Aujourd'hui, il est encore très difficile de déterminer avec précision <u>le moment et le lieu</u> où un corps va remonter à la surface

2. L'eau "rend souvent ses corps" ... mais pas toujours :

En fonction de certaines circonstances, il est possible qu'un corps ne remonte "jamais" à la surface (ex : température de l'eau, profondeur, éléments externes, prisonnier d'un véhicule, ...) ou qu'il ne soit pas remarqué

3. Dans tous les cas de disparition (ou d'accident) dans l'eau, il y a toujours <u>une famille qui attend ...</u>

... et cette attente est toujours insoutenable car :

- Elle amène toute une série de <u>questions</u> auxquelles une réponse est impossible à donner (Ou est le disparu ? Que lui est-il arrivé ? ...)
- Elle fait toujours planer le <u>doute</u> entre espoir et désillusion
- Elle rend impossible le déclenchement du <u>processus</u> de deuil et ce même après des années

• ...

4. Un corps remonte en général deux fois à la surface :

- Dans les heures qui suivent l'immersion (souvent les 24 premières heures), le corps peut réapparaître à la surface (en fonction notamment de la présence d'air dans le corps et dans les vêtements)
- Lorsque le processus de décomposition a débuté et que la quantité de gaz présent dans l'abdomen notamment sera suffisante pour faire remonter le corps en surface.

Le corps peut rester un certain temps en surface tant que la quantité de gaz est suffisante.

<u>Remarque</u>: Un corps <u>lesté</u> (même de 50 kg) peut également refaire surface mais la durée de flottaison sera réduite en fonction du poids du lest par rapport au poids du corps

5. Les facteurs pouvant influencer la rapidité de remontée d'un corps sont très nombreux et instables :

```
Quelques exemples :
- La température de l'eau ;
- La présence ou non de courant ;
- Le type de vêtements portés par la victime ;
- La morphologie de la victime ;
- L'état de santé de la victime ;

    Les éventuels médicaments pris par la victime ;

- l'éventuel lestage de la victime ;
- La navigation et ses conséquences ;
- et encore bien d'autres ... (dégrillage, ...)
```

- 6. Dans certains cas, un corps peut ne <u>jamais</u> remonter à la surface :
 - 1. Lorsque la température de l'eau est légèrement supérieure à <u>O degré</u>, le corps va se saponifier et le processus de décomposition sera freiné.
 - Si le réchauffement de la température n'est pas suffisant, le corps pourrait rester au fond de l'eau ...
 - 2. Si le corps est suffisamment <u>lesté ou retenu</u> au fond par un élément extérieur (branchage, barre en acier, ...)

3. ...

7. Remarques:

 L'eau mais surtout le courant peut littéralement déshabiller une victime immergée

 Le temps passe, la nature fait son travail ... et celui du Légiste est rendu de plus en plus compliqué

=> Importance de tenter de retrouver la personne au plus vite





5. RECUPERATION D'UN CADAVRE EN SURFACE

- 1. Première priorité: Sécurité du plongeur!!!
- 2. S'assurer de ne pas perdre la victime
- 3. Si décès certain : Idéalement et si <u>possible</u>, laisser le corps <u>dans l'eau</u> jusqu'au moment où le <u>Médecin Légiste</u> arrive sur place et surtout si une <u>hypothèse criminelle</u> est évidente ou suspectée

Buts: - Protéger au maximum les traces

- Eviter toute contamination sur le corps
- Faciliter au maximum les constations du Médecin Légiste (température, stade de décomposition, ...)
- Eviter de perdre tout indice (porte-feuille, vêtement, ...)

- Ex: Un séjour même court sur la berge peut dans certains cas compliquer les constatations du Médecin Légiste ainsi qu'un éventuel dernier hommage de la famille (surtout en période estivale ???)

Dégradation rapide du corps !!!

A l'inverse, laisser le corps dans l'eau évite l'accélération de la décomposition

 Veiller à une bonne conservation du corps est effectivement primordial pour le dernier hommage rendu par la famille (intervention des pompes funèbres voire du DVI)

Les conseils suivants sont importants dans tous les cas mais surtout en cas de soupçons de fait <u>d'homicide</u> ou de cadavre en état de décomposition avancée

 Toute manipulation du corps entraîne une perte et un apport d'"indices" (traces, fibres, ADN, ...)

En fonction de la situation, une équipe du DVI
peut être engagée pour <u>assurer les premières</u>
<u>constatations</u> dans l'eau et <u>coordonner la</u>
<u>récupération du cadavre ou des parties corporelles</u>

Conseils (suite):

- En cas de présence de **lest**, toute manipulation sera à proscrire (importance des liens, ...)
- Si nécessaire, l'utilisation d'un linceul aquatique peut être utilisé afin de protéger le corps et les indices. Ce type de linceul est disponible au sein du DVI
- En cas de détection de <u>traces</u>, d'une <u>position non</u>

 <u>naturelle</u> ou de tout autre <u>élément particulier</u>, il est indispensable d'en informer directement l'expert ou à défaut le policier sur place

Source PHOTOS: DVI et Cell

Conseils (suite):

- Si nécessaire, des dispositions particulières pourront être prises (protection des mains par le placement de sacs en plastique avant extraction de la victime,)
- Rem : En matière de constatation et récupération d'un corps immergé, tout déplacement du corps ou d'objet sera <u>irréversible</u>

Source PHOTOS: DVI et Cell

A PROSCRIRE:

Utilisation ferme de la "gaffe" pour "attraper" le corps !!!
 Rem : Si des lésions devaient être occasionnées au corps de la victime, prévenir directement les services de Police et/ou le Médecin Légiste ;

 Utilisation du zodiac pour "tirer" la victime et la ramener vers la berge (danger de lésions supplémentaires, de perte d'indices, ...) !!!





6. PHILOSOPHIE COMMUNE LORS DES RECHERCHES





Même si la vie du disparu ne peut plus être sauvée, notre mission continue et nous devons tout mettre en oeuvre pour tenter de le retrouver.

Dans ce cas, notre travail consiste surtout à tenter d'apporter une réponse à une famille dans le désarroi parfois depuis de trop nombreuses années ainsi que de permettre que la justice soit rendue ...





Buts d'une fouille :

- 1. Tenter de retrouver le disparu
- 2. A défaut : Exclure une piste ("fermer une porte") pour les enquêteurs...

Jamais de fouille pour dire "on fait quelque chose" !!!







Cellule Personnes Disparues (Pdt Hr Sv)

- Tel: 02/642.78.13 - 02/642.78.27

- Fax: 02/642.76.39

Email: missingpersons@telenet.be

Permanence DJO (Hors Hr Sv)

- Tel: 02/642.78.09 - 02/642.78.10







• Pdt Hr Sv:

- Tel: 02/642.78.20 - 02/642.78.19

- Fax: 02/642.66.85

• Permanence DJO (Hors Hr Sv)

- Tel: 02/642.78.09 - 02/642.78.10